

**COMMUNE DE
BOEIL-BEING**

Date de convocation
14 juin 2023
Date d'affichage du P.V.
2023
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois et le vingt juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. BAGET, G. CAMY, M.-C. LALANNE, P-H. NAU-HENDEL, M. PULVINET, C. CHUBURU, V. LABORDE.

Ont donné pouvoir : B. LORRY à M.-C. LALANNE, H. BEAUCULAT à B. BAGET, R. CARDY à M. PULVINET, L. POUTS-SAINT-GERME à MM. M. DUFAU, A.-L. POMME-CASSIEROU à G. CAMY.

Etaient absents : A-L.POMME-CASSIEROU, L. POUTS-SAINT-GERME, R. CARDY, B. LORRY, H. BEAUCULAT, C. BERDUCQ

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme CHUBURU.

Etait également présente : Clotilde BROT, secrétaire de mairie.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mai 2023,
- Procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juin 2023,
- décision modificative N°2-2023.

Informations et questions diverses :

- définition du cadre d'étude du projet « Ecole Centre Bourg ».

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DEFINITION DU CADRE D'ETUDE DU PROJET « ECOLE CENTRE BOURG » :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

. d'arrêter le cadre et périmètre de l'étude du projet «Ecole Centre Bourg » sur les bâtiments actuels de l'école primaire, les terrains et bâtiments de l'ancienne propriété Guillaudat et sur les bâtiments et terrains du Presbytère,

. de charger Monsieur Albert LAGUEYTE, Architecte de l'A.P.G.L., de présenter une ou plusieurs esquisses, qui rentrent dans l'enveloppe budgétaire arrêtée, et prennent en compte le programme du projet.

DELIBERATIONS

D_2023_6_1

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2023

Le Maire soumet le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 mai 2023 à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'adopter le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24/05/23,

AUTORISE le Maire et la Secrétaire de Séance à le signer.

D_2023_6_2

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Le Maire soumet le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 juin 2023 à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'adopter le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9/06/23,

AUTORISE le Maire et la Secrétaire de Séance à le signer.

D_2023_6_3

DECISION MODIFICATIVE N°2-2023

Nous n'avons pas eu connaissance avant le budget d'une ligne du TE64 à prévoir pour le Génie civil des opérations 22EX029 et 22TE006. C'est pourquoi, le montant budgétisé pour l'opération 22EX029 est insuffisant.

A cet effet, nous proposons au Conseil Municipal la Décision Modificative suivante :

Décision Modificative n°2-2023

INVESTISSEMENT	MONTANT
Voirie 2023 Opération 301	- 1.500,00 €
Alimentation propriété Laforgue Opération 293	+ 1.500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'adopter la décision modification n°2-2023.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 212-22 du code général des collectivités territoriales :

La commune n'a pas exercé son droit de préemption concernant les dossiers suivants :

- D.I.A. N°08/2023 présentée le 30/05/2023 par Maître BIROU-BARDE, notaire à COARRAZE, concernant le terrain cadastré B1711, situé lieu-dit « Capbat » - rue du Gave, mis en vente par Monsieur Pierre LASCABETTES, Madame Anne-Marie LASCABETTES, Madame Simone LASCABETTES, Madame Emmanuelle BELLOCQ,
- D.I.A. N°09/2023 présentée le 16/06/2023 par Maître QUITTERIE CARRAZE, notaire à COARRAZE, concernant le terrain cadastré B1606 situé 10 rue d'Angais, mis en vente par Madame Claudine LANARDOUNE.

Signature du Maire :



Signature du secrétaire de séance :

